



Commune de Brezolles

La Ferme Algale
Unité de valorisation des bio-déchets
Rue de Nonancourt

Programme des travaux

27 décembre 2021
17 janvier 2022

DIF Conception



5 rue de Thivars – 28360 DAMMARIE

Tél/fax : 02 37 26 02 39 Email dif-conception@orange.fr

Sommaire

1. Généralités.....	3
2. Descriptif des travaux d'aménagement.....	3
1. Voirie.....	3
2. Assainissement.....	4
a. Assainissement eaux pluviales.....	4
b. Assainissement eaux usées.....	4
3. Réseaux divers.....	5
a. Adduction d'eau potable.....	5
b. Réseau télécommunication.....	5
c. Réseau d'Electricité.....	6
d. Réseau d'Éclairage Public.....	6
e. Réseau Gaz.....	6
4. Collecte des déchets.....	6
5. Aménagements paysagers.....	7
6. Aménagements divers.....	7

1. Généralités

La présente notice a pour objet de définir les principales caractéristiques techniques relatives à l'aménagement de l'unité de valorisation de bio-déchets, Rue de Nonancourt sur la commune de Brezolles (28270).

2. Descriptif des travaux d'aménagement

1. Voirie

L'accès de l'unité de valorisation se fait par la Rue de Nonancourt.

Les voiries intérieures de l'unité de valorisation sont réalisées en double sens de circulation.

Il y aura un accès spécifique pour les véhicules de livraison d'un poids maximum de 3.5 tonnes et un accès visiteurs pour les Véhicules Légers.

Les aménagements permettront, suivant les normes en vigueur, la desserte de l'opération par tous véhicules publics ou privés (service incendie, etc.).

Caractéristiques des voies

Chaussée voirie lourde à double sens

- Chaussée de 6,00 m avec devers unique

Chaussée voirie légère

- Chaussée de 6,00 m avec devers unique

Les chaussées sont délimitées par des bordures de type T2. et des bordurettes de type P1.

Structure des aménagements

La chaussée est dimensionnée, à partir du manuel de conception des chaussées neuves à faible trafic. (Pour un trafic TC5 correspondant un trafic PI de 0 à 25 par jour et par sens).

Chaussée voirie lourde :

- Béton bitumineux noir
- Couche d'accrochage
- Grave Bitume
- Couche d'imprégnation
- Couche de fondation en grave non traitée 0/31,5
- Géotextile

Chaussée voirie légère :

- Béton bitumineux noir
- Couche d'imprégnation
- Couche de fondation en grave non traitée 0/31,5
- Géotextile

2. Assainissement

Les réseaux d'assainissement chemineront gravitairement sous chaussée. Les canalisations seront mises en place sur lit de sable et les tranchées remblayées en grave non traitée sous les revêtements et ponctuellement en matériaux du site sous espaces verts.

Les réseaux comprendront des regards de visite tous les 50 mètres maximums et à chaque changement de direction, ainsi que les antennes nécessaires pour le raccordement des parcelles privées.

Les branchements des lots seront amenés à 1,00 m à l'intérieur des propriétés.

a. Assainissement eaux pluviales

Le recueil des eaux pluviales s'effectuera au moyen de grilles avaloirs qui se rejettent dans la tranchée drainante ou le bassin de stockage et d'infiltration.

Le réseau d'assainissement respectera les prescriptions techniques du concessionnaire. (Agglo du Pays de Dreux, Direction de l'eau et de l'assainissement)

b. Assainissement eaux usées

Le réseau existant de la Rue de Nonancourt ne va pas jusqu'au terrain concerné par le projet. Une extension de réseau est à prévoir.

Devant chaque bâtiment, une boîte de branchement Ø315 sera installée pour le recueil des eaux usées.

Les canalisations seront de diamètre 160 mm en PVC pour les branchements et de diamètre 200 mm en PVC pour le réseau principal.

Pour l'aire de méthanisation (zone Atex) ; le local de réception des biodéchets et la zone de nettoyage des poubelles, une grille avaloir sera mise au milieu des dalles pour récupérer les eaux usées.

Ces grilles se rejettent dans une cuve de récupération des Eaux Usées et sont réinjectés dans le process de l'unité de traitement des biodéchets. Il n'y a pas de rejet des ces grilles dans le réseau public

Le réseau d'assainissement respectera les prescriptions techniques du concessionnaire. (Agglo du Pays de Dreux, Direction de l'eau et de l'assainissement).

3. Réseaux divers

Les réseaux seront posés en tranchées communes sous chaussée suivant les normes et prescriptions des différents concessionnaires. Ils seront installés, enrobés de sable et protégés à l'aide de grillages avertisseurs. Les tranchées seront remblayées en grave naturelle sous revêtements et en matériaux du site hors revêtement.

a. Adduction d'eau potable

L'alimentation de l'unité de valorisation se fait avec une canalisation Ø 110 PVC à partir du réseau existant Ø150 PVC de la Rue de Nonancourt.

Un regard de comptage général sera positionné près de l'entrée visiteurs.

Le réseau d'Adduction d'Eau Potable respectera les prescriptions techniques du concessionnaire. (S.I.A.D.E.P)

b. Réseau télécommunication

La desserte de l'unité de valorisation se fera par la mise en place de 3 fourreaux Ø45 pour les télécommunications.

Le raccordement de ces réseaux, se fera à partir du réseau existant de la Rue de Nonancourt.

Les chambres de tirage sur le réseau principal seront de type L1T ou L2T.

Les cheminements des réseaux ont été établis en concertation avec les services d'Orange CCL de Chartres.

c. Réseau d'Electricité

La desserte en énergie électrique HTA et BTA est de maîtrise d'œuvre Enedis.

L'alimentation BTA s'effectuera à partir des réseaux existants de la Rue de Nonancourt.

d. Réseau d'Éclairage Public

L'éclairage public est de maîtrise d'ouvrage de Territoire Energie 28.

La desserte réseau se fera à partir de coffrets de comptage BTA positionné près de l'entrée visiteurs.

Les câbles sont prévus sous fourreaux TPC 63 mm avec câble de terre en fond de tranchée.

L'ensemble de l'installation répondra à la norme NFC 17200 d'avril 1990.

e. Réseau Gaz

L'unité de valorisation génère du gaz dans son process de production. Celui-ci sera injecté dans le réseau public de GrDF.

La reprise de ce Gaz se fera sous maîtrise d'œuvre GrDF.

Le réseau de distribution Gaz respectera les prescriptions techniques du concessionnaire, (GrDF)

4. Collecte des déchets

Le ramassage des ordures ménagères se fera en porte à porte des gros producteurs de déchets.

Le circuit de ramassage sera validé avec les services de l'Agglo du pays de Dreux.

5. Aménagements paysagers

Les zones d'espaces verts et de bassin seront engazonnées et des plantations d'arbres tiges et arbustives compléteront l'aménagement.

6. Aménagements divers

Les quelques aménagements divers prévus sur ce projet sont les suivants :

- La signalisation horizontale et verticale de police à l'intérieur du site
- L'installation de systèmes d'alarmes aux abords des zones sensibles
- L'installation de systèmes d'étouffement incendie autour de la zone ATEX